

## ARTICLES EN CUIR - CHAUSSURES, SACS, ARTICLES D'HABILLEMENT ET D'AMEUBLEMENT

---

Le tannage du cuir se fait souvent à l'aide du chrome III qui s'avère nocif pour l'environnement du moment qu'il est évacué dans les eaux naturelles. Le législateur européen, norvégien et suisse dispose que les eaux utilisées lors du tannage doivent être épurées complètement. Le respect de cette disposition est en principe garantie. Le tannage végétal présente également une contamination des eaux, dès lors les eaux utilisées lors de ce procédé doivent elles-aussi faire l'objet d'une épuration complète. Les colorants utilisés et les éventuels résidus dans les peaux ne présentent pas de danger pour la santé. Indépendamment du procédé utilisé lors du tannage, il échet de respecter les règles suivantes.

Sont admis:

- Les produits en cuir en provenance de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse (EU+N+CH)
- Les produits en cuir fabriqués hors UE-N-CH doivent être accompagnés d'un certificat attestant le respect de l'environnement et l'absence de résidus (chrome IV, métaux lourds, PCP) dans le cuir (ex. certificat IVN pour produits en cuir)

Ne sont pas admis:

- Les produits en cuir fabriqués à l'aide de peaux d'espèces animales menacées d'extinction

**Concernant plus précisément les chaussures, il échet de noter:**

- les chaussures en cuir tanné au chrome III sont admises à condition qu'il soit établi que le produit fini est exempt de chrome VI. Les chaussures doivent porter un des labels de qualité suivants: l'Ecolabel européen ou bien le label environnemental Ange bleu. Ces labels répondent par ailleurs à d'autres critères relevant en matière d'environnement et de santé.
- préférence est accordée aux chaussures pour lesquelles des matières premières naturelles sont utilisées pour la semelle, l'assise du pied et la doublure, ainsi qu'aux produits exempts d'additifs synthétiques
- ne sont pas admis les chaussures dont les semelles sont en polyuréthane ou fabriquées à partir d'un mélange de polyuréthane (semelle Rubrex).